



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 6 novembre 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 31 octobre 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme MASSEI, M. DELIPERI, Mme PILLOTTI, M. LUCIANI, M. LEONETTI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme SICHU à M. LUCCIONI, Mme VILLANOVA à M. ARESU.

Etaient absents :

M. PAOLINI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme PILLOTTI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20171106-2017_235-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2017

Publication : 06/11/2017

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 06 novembre 2017
Délibération N°2017/235

Décision modificative N°2/2017 - Budget principal VILLE

M. le maire expose à l'assemblée :

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de Décision Modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'année 2017.

La DM n°1 votée le 31 juillet 2017 avait pour objet un ajustement de crédits relatif à la direction des affaires européennes.

Le projet de décision modificative n°2 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte :

- de la consommation finale effective des crédits ;
- des événements de toute nature intervenus en cours d'année ;
- des nouveaux engagements décidés par l'équipe municipale.

Ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits, des transferts de crédits entre chapitres, ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre. Elle vise à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières notifiées à ce jour et aux besoins effectifs des services.

Ce projet de décision modificative n° 2 se décompose comme suit :

- En recettes et en dépenses de fonctionnement	2 240 112.00
- En recettes et en dépenses d'investissement	1 121 666.46
Total décision modificative n°2	3 361 778.46

Cela représente pour les dépenses réelles de fonctionnement + 1.71 % par rapport au budget 2016.

Cela représente pour les dépenses d'équipement + 38 % par rapport au budget 2016.

I - En section fonctionnement les inscriptions nouvelles concernent :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
	Intitulés	Montants		Intitulés	Montants
Chap.011	Charges à Caractère général	786 431.00	Chap. 70	Produits des services	216 097.00
Chap.012	Charges de personnel	965 000.00	Chap. 73	Impôts et taxes	1 085 334.00
Chap.014	Atténuations des produits	-107 970.00	Chap. 74	Dotations et subventions	217 939.45
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	459 950.00	Chap. 75	Autres produits de gestion	347 741.55
Chap. 66	Charges financières	0.00	Chap. 76	Produits financiers	0.00
Chap. 67	Charges exceptionnelles	136 701.00	Chap. 77	Produits exceptionnels	313 000.00
Chap. 68	Dotations aux provisions	0.00	Chap.013	Atténuations des charges	60 000.00
Total Dépenses réelles		2 240 112.00	Total Recettes réelles		2 240 112.00
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	0.00	Chap. 79	Transferts de charges	0.00

Total Dépenses	2 240 112.00	Total Recettes	2 240 112.00
----------------	--------------	----------------	--------------

1 - Les dépenses réelles de fonctionnement

La section enregistre l'inscription de dépenses supplémentaires ou de réductions de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres de la section. Les principales modifications apportées sont les suivantes :

a) Les charges à caractères général (chapitre 011) enregistrent une hausse de 786 431 €.

Les principaux crédits de ce chapitre se répartissent de la manière suivante :

- ✓ L'animation culturelle les bibliothèques, le musée Fesch, le patrimoine à hauteur de 221 000 €.
- ✓ Le programme des animations de fin d'année pour un montant complémentaire de 110 000 €.
- ✓ Des compléments de crédits pour la direction des affaires européennes dans le cadre des opérations CIEVP, ADAPT, PROTERINA et INTENSE pour un montant global de 83 000 €.
- ✓ Des dépenses supplémentaires prises en charge par la commune au titre du contrat de ville pour 108 000 €.
- ✓ Des compléments de dépenses pour la direction de la jeunesse et de la vie dans les quartiers à hauteur de 48 000 €.

Ces nouvelles inscriptions budgétaires ont été possibles grâce à l'obtention et la notification de subventions. Au moment du vote du budget primitif 2017 n'étaient inscrites que les subventions et participations dites « certaines » ; c'est-à-dire celles dont le principe est notifié soit par un arrêté d'attribution, soit une convention signée. Celles non actées au moment de ce vote font donc l'objet d'inscriptions nouvelles au sein de cette décision modificative.

- ✓ Un réajustement de 36 000 € pour le versement des indemnités dues aux commerçants impactés dans leurs chiffres d'affaires par les grands travaux effectués dans le cadre du programme ANRU.
- ✓ Des enveloppes complémentaires de crédits à hauteur de 100 000 € sont attribuées à l'ensemble des services pour des charges non connues lors de l'élaboration du budget primitif et de charges non répétitives ou exceptionnelles généralement inscrites lors de l'élaboration d'une décision modificative.
- ✓ Enfin un complément de crédits de 80 000 € pour le carburant. Ce réajustement est nécessaire suite à l'augmentation du coût du gasoil et à une consommation supérieure à la prévision des camions bennes à ordures. Cette somme sera refacturée à la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien.

b) Les charges de personnel (chapitre 012) enregistrent une hausse de 965 000 € soit 1.53 % par rapport aux inscriptions budgétaires du BP 2017.

En partant du CA 2016 : 62 354 270.26 €

On rajoute :

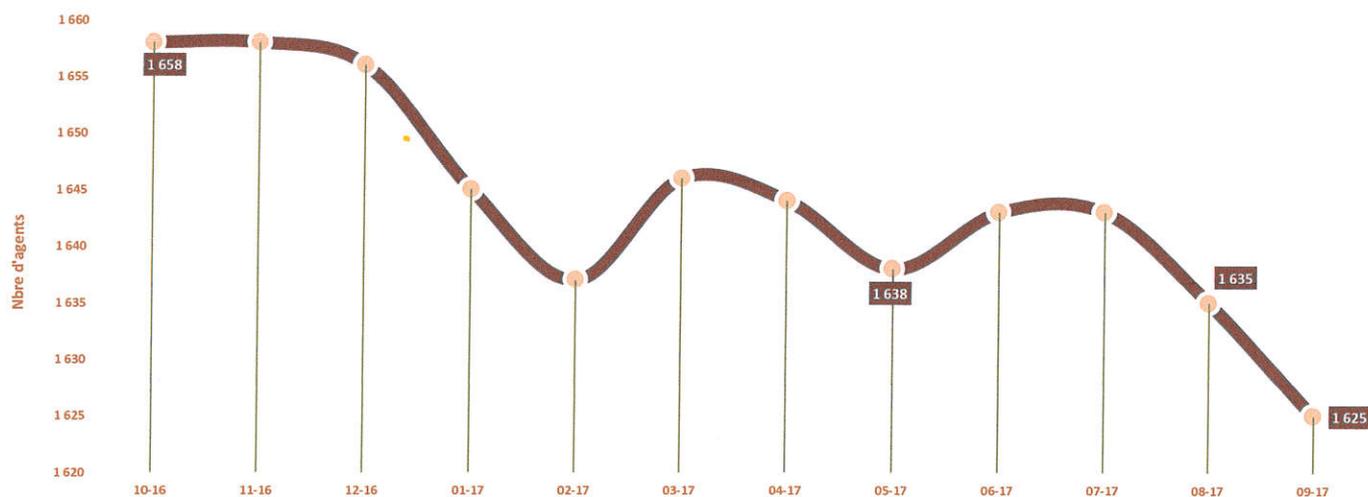
- La variation due aux éléments externes : + 1 055 466.00 €
- La variation due aux éléments internes : + 555 241.00 €

Soit 63 965 k€ au budget (BP + DM) 2017 contre 62 650 k€ au budget 2016 (BP + DM), soit + 2.1 %.

**Comparaison des effectifs - Contractuels - Titulaires - Stagiaires –
par grade entre octobre 2016 et septembre 2017**

Total	10-16	% total	09-17	% total	% evolution 2016/2017
A	91	5%	95	6%	4%
B	112	7%	114	7%	2%
C	1455	88%	1416	87%	-3%
total	1658		1625		-2%

Evolution des effectifs (contractuels et fonctionnaires (stagiaires+titulaires) entre octobre 2016 et septembre 2017



Eléments externes	Montant
Augmentation Point	396 766
PPCR	512 700
SMIC	25 000
Contrats aidés	69 000
Election	52 000
sous-total externe	1 055 466
Elements Internes	Montant
MS départs non remplacé	-1 075 359
Passage Temps plein	135 000
décalage retraite	202 000
CAP+RI	356 600
Heures Sup	90 000
Ecole de musique	43 000
Vacation	65 000
recrutement	489 000
regul	250 000
total	555 241

c) Le chapitre 65 autres charges de gestion courante progresse de 459 950 €.

✓ Une inscription complémentaire de 15 200 € est nécessaire concernant les diverses indemnités et charges sociales des élus.

✓ Un réajustement de 33 350 € concernant la participation de la Ville au titre du fonctionnement de l'Ecole nationale de musique.

✓ Cette décision modificative abonde également de 373 500 € les crédits concernant les subventions de fonctionnement aux personnes de droits privés, au tissu associatif culturel et sportif local ainsi qu' aux associations dites « sociales » notamment la mission locale, la Falep ainsi que la participation de la Ville au fonctionnement de la crèche « i Pupuneddi » pour 120 000 €.

✓ Est également prévu au sein de ce chapitre un reversement à l'OIT de reliquats de taxes de séjour 2016 perçus après le 31 Décembre dernier. (34 000 €).

d) Les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 67) comptabilisent de nouvelles inscriptions pour un montant global de 136 701 €.

Ainsi 22 700 € sont inscrits à la demande de Monsieur le trésorier principal afin de procéder aux annulations de titres de recette émis sur les exercices antérieurs et 112 987 € au titre de charges exceptionnelles sur des opérations de gestion (remboursement de taxe locale d'équipement perçue les années précédentes).

e) Les autres dépenses de fonctionnement (chapitre 014) comptabilisent la diminution à hauteur de 107 970 € de la participation de la ville au titre du reversement de fiscalité du FPIC.

2- Les recettes réelles de fonctionnement

Les principales modifications apportées concernent l'actualisation des recettes sur les postes des contributions directes, les dotations provenant de l'Etat et les corrections des prévisions votées au budget primitif.

a) Les produits des services (chapitre 70) enregistrent une revalorisation de 216 097 €.

- ✓ Un complément de prestations de services refacturées à la régie du port de plaisance selon les différents champs d'intervention définis pour les exercices 2016 et 2017
- ✓ La refacturation du carburant à la CAPA pour 80 000 €. (Voir chapitre 011).

b) Les impôts et taxes (chapitre 73) enregistrent une hausse de 1 085 334 €.

✓ Sont prévues au titre des contributions directes de taxes foncières et de taxe d'habitation des inscriptions complémentaires de 900 487 €.

➤ Un réajustement selon l'état 1259 provenant de services fiscaux à hauteur de 166 487 €.

➤ Les premières estimations et les premiers résultats attendus sur les corrections des logements dits vacants, suite aux différentes négociations engagées avec les services de la DGFIP, nous permettent de prévoir une inscription complémentaire à hauteur de 734 000 €.

Un petit rappel est nécessaire : le produit attendu au niveau de la taxe d'habitation pour l'exercice 2016 n'a pas été conforme à ce qu'il aurait dû être. Nous avons sollicité par courrier les services de la direction régionale des services fiscaux car il y a eu de nombreuses omissions concernant les bases de calculs des impositions. Ainsi le principe de la plus grande prudence a été appliqué dans le produit affiché lors du vote du BP 2017.

✓ Une inscription complémentaire de 199 339 € concernant l'enveloppe de l'attribution de compensation de la CAPA finalement évaluée à 18 815 689 € pour l'exercice 2017. La décision finale de la commission locale d'évaluation des charges à transférer (CLECT) pour l'OMT devra confirmer ce montant.

✓ Une baisse constatée concerne la notification finale du fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) inférieure à la prévision budgétaire à hauteur de 48 492 €.

✓ Est également prévu au sein de ce chapitre les reliquats pour 34 000 € de taxes de séjour 2016 perçus après le 31 Décembre dernier qui feront l'objet d'un reversement à l'OIT.

c) Les dotations et participations (chapitre 74) affichent une progression de 217 939.45 €.

Les principales modifications apportées au sein du chapitre sont les suivantes :

✓ Au titre des dotations de l'Etat : -198 416 € :

Dotations de l'Etat	Notifications 2016	Prévisions BP 2017	Notifications 2017	Inscriptions DM n°2
Dotation Forfaitaire	10 253 715	9 368 000	9 495 494	+ 127 494
Dotation Solidarité Urbaine	1 216 580	1 377 000	1 331 747	- 45 253
Dot. Nat. de Péréquation	1 686 436	1 930 000	1 649 343	- 280 657
Total DGF	13 156 731	12 675 000	12 476 584	- 198 416
Evolution en €	- 1 424 692		-680 147	

✓ Au titre des compensations fiscales : + 161 315 € :

Compensations fiscales	Notifiées 2016	Prévisions BP 2017	Notifiées 2017	Inscriptions DM n°2
Compensation dotation spécifique sur TP	166 808	100 000	51 915	- 48 085
Compensation de la taxe d'habitation	1 963 872	2 227 000	2 457 995	+ 230 995
Compensation de la taxe foncière	115 781	100 000	78 405	- 21 595
Total des Compensations Fiscales	2 246 461	2 427 000	2 588 315	+ 161 315
Evolution en €	- 329 182		+ 341 854	

✓ Les autres recettes du chapitre concernent les subventions et aides obtenues et notifiées après le vote du budget primitif:

➤ Les subventions et participations obtenues auprès de la CTC au titre des animations culturelles, du fonctionnement musée Fesch et des diverses programmations qui n'avaient pu être inscrites au BP faute de notification et d'accord sur une convention pluriannuelle.

➤ Les subventions provenant de différents partenaires Etat Capa et Caf et notifiés après le vote du budget (cdv, activités des maisons de quartiers, diverses actions sociales....) (voir chapitre 011).

✓ Autre élément remarquable de ce chapitre concernent la forte diminution envisagée des aides de l'Etat au titre des contrats d'avenir et les emplois aidés. Pour la ville l'impact sera de l'ordre de 230 000 € de recettes en moins par rapport au vote du BP 2017. Cette décision est intervenue au mois de juillet 2017.

d) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont abondés de 347 741.55 €.

Ce chapitre permet de comptabiliser au sein de cette décision modificative le reversement de l'excédent de fonctionnement 2016 constaté du budget annexe du stationnement vers le budget principal. (cf. chap. 65 du budget annexe du stationnement).

e) **Les atténuations des charges (chapitre 013)** en hausse de 60 000 €.

Recouvre pour l'essentiel des remboursements de frais de personnel et de maladie du personnel communal ainsi que le reversement par l'Urssaf d'un trop payé sur cotisations.

f) **Les produits exceptionnels (chapitre 77)** sont en progression de 313 000 €.

Sont comptabilisés des remboursements et encaissements concernant des contentieux avec des tiers, des exonérations de taxes obtenues auprès des services fiscaux et diverses recettes de sponsoring liées aux animations de fin d'année et du carnaval.

II - En section investissement les inscriptions nouvelles concernent :

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Capital des emprunts	0.00	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	-680 740.00	Chap. 13	Subventions reçues	1 072 936.46
Chap. 204	Subventions d'équipement	0.00	Chap.16	Dettes et emprunts	0.00
Chap. 21	Immobilisations corporelles	1 141 850.00	Chap.27	Immobilisations financières	0.00
Chap. 23	Immobilisations en cours	611 826.46	Chap. 024	Produit des cessions	
Total Dépenses réelles		1 072 936.46	Total Recettes réelles		1 072 936.48
Chap. 458	Travaux sous mandats	48 730.00	Chap. 458	Travaux sous mandats	48 730.00
Total Dépenses		1 121 666.46	Total Recettes		1 121 666.46

La section enregistre principalement des réajustements de crédits qui se répartissent sur les principaux chapitres de la section.

Les dépenses d'équipement votées au budget primitif 2017 étaient de 17 881 K€, auxquelles se sont ajoutées les dépenses reportées de l'exercice 2016 pour 4 831 K€. Les dépenses supplémentaires s'élèvent à 1 072 K€ consacrées en partie à l'entretien du patrimoine existant (bâtiments et voirie) et à des acquisitions foncières.

Ces nouvelles inscriptions représentent une augmentation de 4.72% par rapport au BP 2017 (DM n°1 comprise) les dépenses budgétées pour l'exercice 2017 s'élèvent ainsi à 23.784 M€, soit + 38% par rapport à 2016 en neutralisant les inscriptions issues du protocole d'accord avec q-Park.

A fin Octobre 2017 le montant mandaté (budget principal + Anru) pour les dépenses d'équipement est 123% plus élevé qu'à fin Octobre 2016.

✓ Au chapitre 21 les inscriptions complémentaires les plus importantes sont :

☞ La création d'espaces numériques dans les écoles pour 872 000 € dans le cadre des autorisations de programme et crédits de paiement.

☞ L'acquisition d'un local aux Jardins de l'Empereur pour 110 000 €.

☞ L'acquisition de matériels spécifiques dans le cadre des opérations CIEVP, ADAPT, PROTERINA et INTENSE pilotées par la DAEI pour un montant global de 151 000 €

✓ Au chapitre 23 les inscriptions complémentaires les plus significatives sont :

☞ Des travaux de remise à niveau des équipements sportifs :

* Le Stade du Stiletto pour 364 000 €

* Le stade de Pietralba pour 150 000 €

☞ Des travaux de sécurité et d'aménagement concernant le chemin de randonnée pédestre du canal de la Gravona pour 126 000 €.

☞ Des travaux de sécurité et de traitement des fissures de la dalle de la Place du Diamant pour un montant complémentaire de 121 000 €.

☞ Divers travaux de voirie, chaussées et de trottoirs dans les différents quartiers de la Ville pour un montant de 300 000 €.

Cette décision modificative n°2 est également l'occasion d'ajuster notre plan pluriannuel d'investissement. Ainsi afin de valoriser et d'optimiser notre patrimoine municipal il vous est proposé la création de deux nouvelles autorisations de programme et crédits de paiement.

➤ Travaux de réhabilitation et de réaménagement du Cours Napoléon.
CP 2017 à hauteur de 50 000 €.

➤ Reconstruction groupe scolaire Ancienne Ecole Annexe.
CP 2017 à hauteur de 45 000 €.

L'équilibre de la section est obtenu d'une part par des diminutions de crédits du chapitre 20 frais d'études et immobilisations incorporelles et par l'obtention par nos différents partenaires de subventions d'autre part.

Les subventions d'investissement inscrites en propositions nouvelles dans le cadre de cette décision modificative sont liées aux nouvelles inscriptions d'investissement prévues. Le montant total des subventions attendues pour l'exercice 2017 s'élève à 12 053 K€. (8 789 K€ en opérations inscrites au Budget primitif, 2 192 K€ en reports et 1 073 K€ pour cette DM) et représentent un peu plus de 50 % des dépenses d'équipement prévues sur l'exercice 2017.

Pour compléter la section d'investissement une inscription budgétaire pour un montant de 48 730 € est prévue en dépenses et en recettes pour des travaux sur les réseaux d'eau et d'assainissement rue chanoine Maestronni pour le compte de la CAPA.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter les éléments de la décision modificative n° 2 de 2017 du budget principal de la Ville d'Ajaccio.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de M. SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 06 novembre 2017 ;

ADOPTE
Par 35 voix pour
3 non participations (M. Luciani, M. Leonetti, Mme Giacometti)

la décision modificative n° 2 de 2017 du budget principal de la Ville d'Ajaccio telle qu'exposée ci-dessus.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

